Caisse des Français de l'Étranger

Assurance Santé Monde

Conférence sur la protection sociale aux Emirats Arabes Unis

EmiratExpatSanté

Présentation de la CFE

• Un organisme de Sécurité sociale créé en **1978** pour répondre aux besoins des Français expatriés (livre 7 du Code de la Sécurité sociale)

• La Caisse des français de l'Etranger est administrée par un **Conseil d'administration composé de 21 membres**, qui seront renouvelés prochainement. Ses membres sont majoritairement établis à l'étranger et connaissent la réalité de l'expatriation.

• La CFE assure la **continuité avec le régime général de Sécurité sociale français**. Caisse à adhésion facultative, la CFE propose les mêmes prestations que la sécurité sociale en France et propose 3 garanties : **santé, risques professionnels, retraite.**

Nos clients

Caisse des Français de l'Étranger

+ 200 000 personnes couvertes

36 %
via entreprises adhérentes

Présence dans tous les pays du monde

Nos solutions santé pour les particuliers

Assurances santé pour tous adaptées à votre situation

MondExpatSanté

JeunExpatSanté

RetraitExpatSanté

FrancExpatSanté

FrancExpatSanté

Pour les soins en France uniquement
À partir de 20 € / mois

FrancExpat Santé couvre tous les frais de santé des expatriés et de leurs ayants droit lors de séjours temporaires en France.

En option, elle vous permet de percevoir des indemnités journalières en cas d'accident de travail ou de congé maternité.

Cette offre est faite pour vous :

- Si vous avez déjà une couverture locale dans le pays où vous êtes installé
- Si vous revenez régulièrement en France et/ou si vous préférez vous y faire soigner.

En option exclusivement pour les salariés : pack 3 en 1 indemnités journalière, capital décès, invalidité

Si vous adhérez à la CFE avant votre départ ou dans les trois mois qui suivent votre installation à l'étranger, la prise en charge de vos soins débutera immédiatement. Sinon, vos soins seront pris en charge après un délai de trois mois si vous avez moins de 45 ans. Pour les personnes de plus de 45 ans, le délai est de de 6 mois.

À noter : pour les moins de 30 ans, la prise en charge de vos soins débutera immédiatement.

CARTE VITALE

Offre de service CARTE VITALE

- Depuis 2019, la CFE propose à ses adhérents la carte vitale pour tous les soins réalisés en France.
- Le déploiement de ce service s'effectue par étape. A ce jour, la majorité de nos adhérents peut en bénéficier.
- Avec EmiratExpat santé, vous pourrez en bénéficier et utiliser votre carte Vitale lors de vos séjours en France.

Eligibilité à la carte Vitale

- L'évaluation de l'éligibilité d'un assuré à conserver ou bénéficier de la carte Vitale est de la responsabilité unique de la CFE.
- Lors de l'inscription de l'assuré, des pré requis existent :
  - Un numéro de sécurité sociale définitif a minima pour le contractant principal
  - Avoir accès à un compte dématérialisé CFE
  - Une adresse postale en France pour l'expédition de la carte Vitale (en cas de création)

Fonctionnement de la carte Vitale

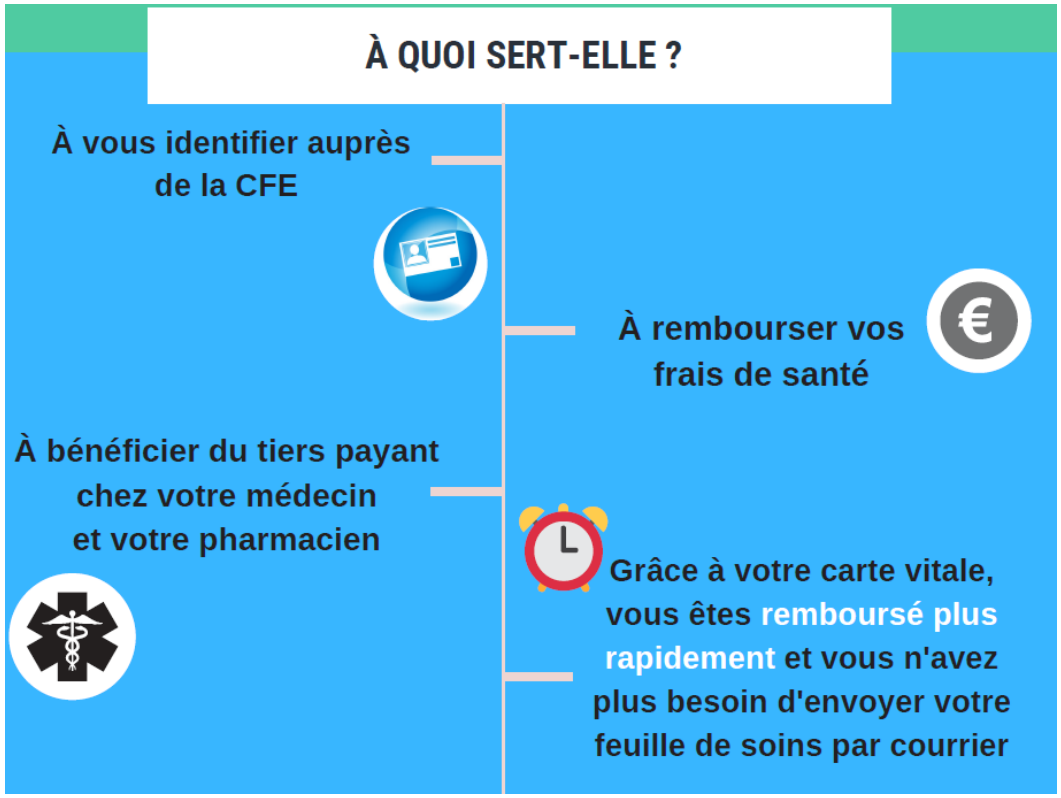

S’EXPATRIER AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

S’expatrier aux Émirats Arabes Unis

+ 25 000
Français expatriés

- Les Emirats Arabes Unis attirent de plus en plus les individuels et les entreprises dans un pays en pleine expansion économique.

- Lors d’une expatriation aux EAU, la couverture santé est un critère primordial à l’obtention du visa. En effet, les expatriés doivent prouver leur souscription à une assurance locale pour s’installer aux EAU.

- Or, jusqu’à présent, la CFE ne répondait pas à ces obligations. Les personnes qui souhaitaient assurer la continuité de leur couverture santé dans les mêmes conditions qu’en France devaient en parallèle souscrire à une assurance locale et donc supporter le **coût de 2 assurances.**

- **Depuis fin 2019, avec EmiratExpatSanté, la CFE et Assurance Santé Monde proposent un produit complet conforme aux obligations locales.**

EmiratExpatSanté : pour tous les expatriés

De 18 à 74 ans inclus

Être Français ou Européen

Seul ou en famille

Couverture partout dans le monde* y compris en France pour tous les soins courants et accidentels.

Salarié ou non salarié

*** hors USA, Canada, Japon et Suisse où dans ces 4 pays les seuls soins inopinés et accidentels sont pris en charge lors de séjours de 30 jours continus maximum.**

Entreprises ayant des collaborateurs aux EAU

Pourquoi choisir EmiratExpat Santé ?

Une offre conforme à la règlementation locale

Une couverture complète

Avec le pack CFE + Assurance Santé Monde, vous obtenez **une protection optimales conforme aux obligations locales.** Pour tous les expatriés français et européens, quel que soit votre statut, vous pouvez adhérer.

La continuité de vos droits

La CFE vous protège pendant votre expatriation**, partout dans le monde y compris en France.** Puis, dès votre retour en France, vous réintégrez automatiquement le régime général de la Sécurité Sociale.

Le meilleur réseau de soins

Avec la CFE et Assurance Santé Monde vous **accédez aux meilleurs centre de soins et hôpitaux de votre région.**

Vous bénéficiez du tiers payant total pour toutes vos dépenses de santé.

Carte Vitale

Possibilité de tiers payant pour vos soins en France.

AUCUN DÉLAI DE CARENCE POUR TOUTES LES ADHÉSIONS

RK7

La solution santé :

EmiratExpatSanté

Caisse des Français de l'Étranger

Assurance Santé Monde

Diapositive 15

RK7 + logo CFE

Rachida Kaci; 04/10/2019

EmiratExpatSanté : une assurance complète

Offre totalement novatrice, fruit d'un partenariat entre la CFE et Assurance Santé Monde

دبـــــي للتـــــأمـــين
DUBAI INSURANCE
CARE & COMMITMENT SINCE 1970

Assurance locale obligatoire permettant l'obtention et le renouvellement du Visa.

Caisse des Français de l'Étranger

Assurance santé de base :

- **Coordination avec le régime général**
- **Carte Vitale pour les soins France.**

Remboursements des soins aux Emirats et dans le monde en fonction d'un forfait ou d'un pourcentage de la dépense réelle.

Assurance Santé Monde

La complémentaire santé Assurance Santé Monde pour des remboursements jusqu'à 100% de la dépense engagée.

Carte de TIERS PAYANT TOTAL aux E.A.U y compris pour les soins de ville, à l'intérieur des meilleurs réseaux de soins.

En inclusion, une garantie Assistance/Rapatriement sanitaire

EmiratExpatSanté : des garanties modulables

- Une couverture complémentaire Santé avec 3 niveaux de garanties :
  - ✓ Essentiel – Réseau COMPREHENSIVE
  - ✓ Medium – Réseau PLATINUM
  - ✓ Optimum – Réseau PLATINUM

- En option :
  - Une garantie Optique/Dentaire, 3 niveaux de garanties indépendants des garanties choisies pour les Frais Médicaux

  - Une garantie Prévoyance « salarié » : Indemnités journalières/Invalidité/Capital-Décès CFE + ASM

  - Une garantie Prévoyance « non salarié » : Capital-Décès souscrit uniquement avec ASM

Formalités simplifiées :

EmiratExpatSanté

Caisse des Français de l'Étranger

Assurance Santé Monde

Gestion centralisée et commune de l'adhésion

1 seule adhésion

Gestion locale groupée des prises en charge et remboursements chez MSH INTERNATIONAL

1 seul paiement des cotisations incluant les taxes locales (VAT et BASMAH/HCV pour Dubaï)

Un seul remboursement CFE + Complémentaire ASM par le centre de gestion MSH

Interlocution unique

Délivrance de la carte Vitale pour les adhérents ou délivrance d'une attestation de droits valant carte Vitale

Des remboursements simplifiés

Internet

Connectez-vous sur votre Espace assuré sur www.msh-intl.com et rendez-vous dans la rubrique « Demande de remboursement ».
Vous pouvez déclarer plusieurs soins et/ou bénéficiaires différents sur la même demande et télécharger toutes vos pièces justificatives.

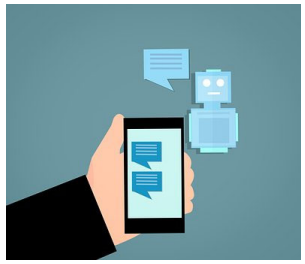

Application

Rendez-vous dans la rubrique **« Mes demandes de remboursement »** et déclarez un soin à la fois en remplissant le formulaire.
Vous pouvez ensuite télécharger vos **pièces justificatives** ou les prendre directement en photo* depuis votre smartphone.

Courrier

Connectez-vous sur votre Espace Assuré sur **www.msh-intl.com** et rendez-vous dans la rubrique « **Demande de remboursement** ».
Remplissez votre demande, imprimez la, signez-la et envoyez-la avec toutes les pièces justificatives par courrier à votre centre de gestion.

Remboursement des soins

Soins aux E.A.U. dans le réseau MSH

TIERS PAYANT TOTAL

1. *Je présente ma carte de droit auprès du centre médical de mon choix dépendant du réseau de soins auquel j'ai accès selon le niveau de garantie souscrit.*
   Le tiers payant se met en place entre MSH et le centre médical.

Soins aux E.A.U. en dehors du réseau MSH

1. *J'avance les frais et suit la même procédure que pour les soins à l'étranger ci-contre.*
2. *Je télécharge les feuilles de soins et factures acquittées directement sur mon espace adhérent MSH.*

Hospitalisation aux E.A.U.

Programmée / Urgence

1. *Je présente ma carte de droit auprès du centre hospitalier de mon choix. Le centre médical se met en rapport avec le gestionnaire MSH pour mettre en place l'avance des frais d'hospitalisation.*

NB : En cas d'hospitalisation programmée, vous avez la possibilité d'effectuer l'intervention en France. Sur accord de l'assisteur, un billet d'avion A/R sera pris en charge par l'assureur.

Remboursement des soins

Soins à l'étranger

1. *Je télécharge les feuilles de soins et factures acquittées directement sur mon espace adhérent MSH.*

Soins en France

1. *Je présente l'attestation CFE à la pharmacie et aux établissements médicaux (laboratoires d'analyses, centre de radiologie).*
2. *Je règle la part complémentaire et télécharge les feuilles de soins et factures acquittées directement sur mon espace adhérent MSH.*

Hospitalisation à l'étranger

Programmée / Urgence

Je fais une demande de prise en charge hospitalière auprès de MSH au moins 10 jours avant l'opération prévue ou au plus tard 72h après l'admission en cas d'hospitalisation d'urgence.

Hospitalisation en France

Programmée / Urgence

1. *Je présente l'attestation CFE à l'établissement de santé*
2. *Je donne les coordonnées d'Assurance Santé Monde pour la partie complémentaire.*

Tél : +33 (0)1 48 74 26 86

Mail : contact@assurancesantemonde.com

Les autres garanties proposées par la CFE

Caisse des Français de l'Étranger

Assurance risques professionnels

Avec cette offre, nous protégeons le salarié lorsqu'un accident survient dans le cadre de son travail, où s'il développe une maladie liée à son exercice professionnel.

Elle leur permet d'être remboursés des frais médicaux afférents, de toucher des indemnités en cas d'arrêt de travail et garantit le versement d'une rente en cas d'incapacité permanente de travail ou de décès.

Cette offre est faite pour votre entreprise :

- quelle que soit la taille de votre entreprise ;
- quel que soit le nombre d'employés expatriés que vous souhaitez assurer.

Assurance retraite

La CFE est le seul acteur sur le marché de l'assurance qui donne aux expatriés la possibilité de travailler à l'étranger sans impact négatif sur leur retraite, et donc la possibilité à leur employeur de maintenir un même niveau d'engagement que pour un salarié non expatrié.

Grâce à l'Assurance Retraite, vous cotisez comme en France et vos cotisations sont reversées à l'Assurance Retraite de la Sécurité sociale, qui se charge de mettre à jour le compte individuel retraite de chaque salarié.

Cette offre est faite pour vous si :

- vous avez (ou allez avoir) des salariés Français à l'étranger ;
- pendant cette période, vous voulez qu'ils ne perdent aucune annuité dans le calcul de leur pension de retraite ;
- vous avez des obligations conventionnelles de traitement équitable de vos salariés à l'étranger et en France.

Contactez-nous

Caisse des Français de l'Étranger

Assurance Santé Monde

Tél. 00 33 (1) 48 74 26 86

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30
Prix d'un appel vers un téléphone fixe en France

Pour tout renseignement : **asm-contact@dubins.ae**

http://www.assurancesantemonde.com/

Caisse des Français de l'Etranger

Caisse des Français de l'Etranger

@CFE_com